



## Note à l'Assemblée générale du 21 juin 2021 – Modifications des représentations communales et/ou provinciales

---

Il revient à chaque Conseil communal et au Conseil provincial de désigner les 5 représentants que chaque associé délègue à l'Assemblée générale de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée générale de prendre acte des modifications des représentations communales et/ou provinciales dont l'ISBW a été avisé.

Vincent De Laet  
19/05/21

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'INTERCOMMUNALE SOCIALE DU BRABANT WALLON  
DU 21 JUIN 2021

---

**Objet : Modification de la représentation communale et provinciale**

**Présents** : voir liste des présences.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon approuvés le 20 juin 2018 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2021 modifiant le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, (...) ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association ;

Vu la décision du Conseil communal de Nivelles du 25 janvier 2021 par laquelle Madame Claudine THEYS est remplacée par Monsieur Christian GLINEUR comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Vu la décision du Conseil communal de Genappe du 23 février 2021 par laquelle Madame Axelle VANDERLINCK est remplacée par Madame Martine BULTOT comme représentante de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Vu la décision du Conseil communal de Rixensart du 24 février 2021 par laquelle Madame Aurélie LAURENT est remplacée par Monsieur Alain KINSELLA comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Vu la décision du Conseil communal de Braine-l'Alleud du 12 avril 2021 par laquelle Madame Mélanie DELFERRIERE est remplacée par Monsieur Loïc HOEDART comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Vu la décision du Conseil provincial du 25 juin 2020 par laquelle Madame Brigitte FLORANI est remplacée par Madame Marie-Louise HOMS comme représentante de la Province du Brabant wallon au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Considérant que ces remplacements remplissent les conditions prescrites par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et par les statuts de l'ISBW ;

### **Prend acte**

Article premier :

Du remplacement de Madame Claudine THEYS par Monsieur Christian GLINEUR comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Du remplacement de Madame Axelle VANDERLINCK par Madame Martine BULTOT comme représentante de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Du remplacement de Madame Aurélie LAURENT par Monsieur Alain KINSELLA comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Du remplacement de Madame Mélanie DELFERRIERE par Monsieur Loïc HOEDART comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Du remplacement Madame Brigitte FLORANI par Madame Marie-Louise HOMS comme représentante de la Province du Brabant wallon au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW ;

Article 2 :

Charge le Directeur général de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.

Vincent De Laet  
Directeur général

Anne Masson  
Présidente